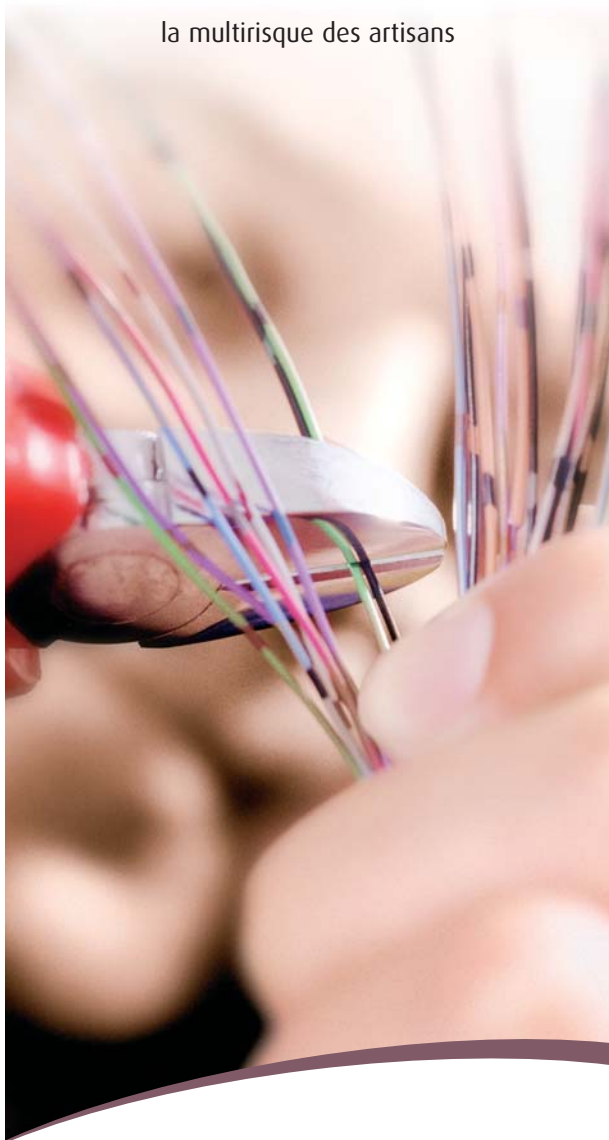


# 100% PRO ARTISANS

la multirisque des artisans



# Pourquoi souscrire 100 % PRO ?

- ✓ Le matériel et le mobilier professionnels de moins de 3 ans sont remboursés en valeur à neuf sans vétusté.
- ✓ Vos machines et votre matériel informatique sont garantis en bris et en dommages électriques. Les micro-ordinateurs portables sont couverts en tous lieux.
- ✓ En cas de sinistre, pour pallier les pertes d'exploitation, une indemnisation est rapidement versée sous la forme d'un forfait journalier, pour les 8 premiers jours d'arrêt d'activité.
- ✓ Si vous êtes blessé lors d'un sinistre, 100 % Pro prend en charge les frais liés à votre remplacement pour que votre entreprise continue son activité (heures supplémentaires, intérim ...).
- ✓ Pour vous accompagner dans la promotion de vos activités, les garanties souscrites s'appliquent également lors de vos déplacements professionnels (marché, salon, exposition). Les dommages subis en cours de transport sur votre matériel et vos marchandises sont remboursés.
- ✓ 100 % Pro, c'est aussi une gamme complète de services utiles au quotidien avec des conseils juridiques et fiscaux et, en cas de sinistre, la recherche de prestataires, le dépannage d'urgence etc.

Pour découvrir plus en détail les avantages  
de 100 % PRO, contactez votre assureur conseil.

[www.assurances.generali.fr](http://www.assurances.generali.fr)



Generali Assurances Iard  
Société Anonyme d'Assurances au capital de 53 193 775 € entièrement versé  
Entreprise régie par le Code des Assurances – 552 062 663 RCS Paris  
Siège social : 7 boulevard Haussmann – 75456 Paris cedex 09  
Europ Assistance  
Société Anonyme au capital de 14 760 000 €  
Entreprise régie par le Code des Assurances – 403 147 903 RCS Nanterre